

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du mardi 18 février 2020 à 20 h 30

Sont présents : Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Pascal PAGET, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Christian BOSCH, Marcel DUFOUR
Christian BOSCH a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Sont absents : Régis BIDAULT, Rémi BOURGUIGNON, Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX, Claudia GENIEUX

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Une minute de silence est observée en hommage à M. André JACQUES, décédé la semaine précédente. Mme le Maire rappelle le temps qu'il a passé au service de la collectivité et les nombreux travaux dont il a été à l'initiative.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2020 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2020 est approuvé.

- **Comptes administratifs 2019 (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :**

Mme le Maire rappelle que les documents sont réalisés par la trésorerie de Saint Germain-du-Bois qui reprend l'ensemble des réalisations budgétaires sur le budget principal de la collectivité en 2019, ainsi que les budgets annexes Assainissement, Bois des Rampes et CCAS.

Avant de laisser la parole à M. Patrice CALVEZ qui détaille les trois budgets, Mme le Maire présente le résultat global :

	Excédent	Déficit
Budget principal	1 328 725.58 €	
Budget Assainissement	72 543.03 €	
Budget Bois des Rampes	84 420.16 €	
Budget CCAS	18 093.03 €	
Excédent global	1 503 781.80 €	

Budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	1 472 143.92 €
Recettes de fonctionnement :	2 013 882.77 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	1 846 673.40 €
Excédent de fonctionnement de l'année antérieure :	1 304 934.55 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice :	1 846 673.40 €

Section d'investissement :	
Dépenses d'investissement :	857 767.27 €
Recettes d'investissement :	1 252 443.81 €
Excédent d'investissement de l'exercice :	394 676.54 €
Déficit d'investissement de l'année antérieure :	- 912 624.36 €
Déficit d'investissement en fin d'exercice :	- 517 947.82 €

Excédent total en fin d'exercice : 1 328 725.58 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Résultat global Budget principal : 1 328 725.58 €

➤ Budget annexe Assainissement :

Section d'investissement :	
Dépenses d'investissement :	444 583.52 €
Recettes d'investissement :	460 848.94 €
Excédent antérieur reporté :	0.00 €
Excédent d'investissement de clôture :	16 265.42 €

Section d'exploitation :	
Dépenses d'exploitation :	115 150.30 €
Recettes d'exploitation :	83 935.48 €
Déficit d'exploitation de l'exercice :	- 31 214.82 €
Excédent antérieur reporté :	87 492.43 €
Excédent d'exploitation de clôture :	56 277.61 €

Excédent total en fin d'exercice : 72 543.03 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Résultat global Assainissement : 72 543.03 €

➤ Budget annexe Bois des Rampes :

Section d'investissement :	
Dépenses d'investissement :	0.00 €
Recettes d'investissement :	2 496.50 €
Excédent antérieur reporté :	14 702.94 €
Excédent d'investissement de clôture :	17 199.44 €

Section d'exploitation :	
Dépenses d'exploitation :	2 496.50 €
Recettes d'exploitation :	13 800.00 €
Excédent antérieur reporté :	55 917.22 €
Excédent d'exploitation de clôture :	67 220.72 €

Excédent total en fin d'exercice : 84 420.16 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Résultat global Budget annexe Bois des Rampes : 84 420.16 €

Mme le Maire quitte la salle et M. Jean-Claude VIEUX fait procéder au vote des trois budgets : **le budget principal ainsi que les budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes sont adoptés à l'unanimité.**

- **Comptes de gestion 2019 (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :**

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière à la clôture de l'exercice. Il reprend, pour chaque budget - principal, assainissement et Bois des Rampes - l'ensemble des réalisations budgétaires de l'année. Mme le Maire le vise ensuite et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme le Maire soumet au vote les comptes de gestion 2019 du budget principal ainsi que des budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes.

Les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe assainissement et du budget annexe Bois des Rampes sont validés à l'unanimité.

- **Affectation du résultat (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :**

➤ Budget principal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	541 738.85 €
- un excédent reporté de :	1 304 934.55 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 846 673.40 €
- un déficit d'investissement de :	517 942.82 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
- donc un besoin de financement de :	517 947.82 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT 1 846 673.40 €

Elle propose :

- une affectation complémentaire en réserve (compte 1068) pour 517 947.82 €,
- le report en fonctionnement du solde, soit 1 328 725.58 € (compte 002),
- une affectation en compte 001 pour le déficit d'investissement de 517 947.82 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ Budget annexe Assainissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	31 214.82 €
- un excédent reporté de :	87 492.43 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	56 277.61 €
- un excédent d'investissement de :	16 265.42 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
- soit un excédent de financement de :	16 265.42 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT 56 277.61 €

L'excédent reporté en fonctionnement sur le compte 002 sera de 56 277.61 €.

Mme le Maire propose par ailleurs une affectation sur le compte 001 de l'excédent d'investissement de 16 265.42 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ Budget annexe Bois des Rampes :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 303.60 €
- un excédent reporté de :	55 917.22 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	67 220.72 €
- un excédent d'investissement de :	17 199.44 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
- soit un excédent de financement de :	17 199.44 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT 67 220.72 €

Mme le Maire propose une affectation du résultat reporté sur le compte 002, ainsi qu'une affectation du résultat d'investissement de 17 199.44 € sur le compte 001.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Imputation des biens en section d'investissement :**

Madame le Maire rappelle la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 qui précise les règles d'imputation des dépenses du secteur public local : les dépenses ont le caractère d'immobilisations si elles ont pour effet une augmentation notable de la durée d'utilisation du bien et réduisent les risques de dysfonctionnement.

- **Considérant les réparations et mises aux normes à réaliser sur le bus communal,**
- **Considérant que ces réparations augmenteront notablement la durée d'utilisation du bien et réduiront les risques de dysfonctionnement,**

le Conseil Municipal décide d'imputer sur la section investissement du budget de la commune les réparations nécessaires à effectuer sur le bus communal, non individualisé, compte 2182.

Cette imputation en section d'investissement permettra de récupérer la TVA sur les réparations à réaliser. Les travaux auront lieu pendant les vacances scolaires de février.

• **SYDESL - Dossier 419206_RDP-Projet éclairage public - BTS P. Cimetière (route de Chalon) :**

Mme le Maire rappelle le projet d'éclairage public, concomitant au dossier de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications, route de Chalon. Elle précise que le coût estimatif des travaux d'éclairage public évalué par le SYDESL s'élève à 32 974,40 € HT. Elle ajoute que la participation de la commune sera diminuée du montant de l'aide qui pourrait être accordée par le Comité Syndical du SYDESL, cette aide s'élevant à ce jour à un montant de 29 307.11 € TTC. Dans ces conditions, il restera 3 667.29 € à la charge de la commune.

Mme le Maire souligne que ces travaux participeront à la maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et des gaz à effet de serre.

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge par la commune de la participation financière estimée à un montant de 3 667,29 € dans le cadre des travaux d'éclairage public BTS P. Cimetière (route de Chalon), selon le plan de financement suivant :

- **Coût total de l'opération :** 32 974.40 € HT
- **Fonds de concours versé par la Commune :** 3 667.29 €
*Le SYDESL, maître d'ouvrage, récupère la TVA.
Le fonds de concours n'excède pas 75% du coût HT de l'opération.*
- **Reste à la charge du SYDESL :** 29 307.11 €

- **SYDESL - Dossier 419206_RDP-Projet enfouissement du réseau France Télécom - BTS P. Cimetière (route de Chalon) :**

Concomitant au dossier d'éclairage public, Mme le Maire présente le projet de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications. Le coût estimatif des travaux de dissimulation du réseau téléphonique est évalué par le SYDESL à un montant de 29 976 €. Mme le Maire indique que la participation communale sera diminuée du montant de l'aide qui pourrait être accordée par le Comité Syndical du SYDESL, cette aide s'élevant à ce jour à 50%. Il restera donc à la charge de la commune un montant de 14 988 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la prise en charge par la commune de la participation financière estimée à un montant de 14 988 € TTC, dans le cadre des travaux de dissimulation du réseau de télécommunications BTS P. Cimetière (route de Chalon), le montant total des travaux étant estimé par le SYDESL à 29 976 € TTC.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Informations diverses :**

- Aménagement de la Place du 8 Mai : la Région se montre intéressée par les réalisations de notre commune. Deux représentants de la Région participeront ainsi à la prochaine réunion, le 4 mars. Mme le Maire propose d'en profiter pour évoquer d'autres projets, telle la sécurisation des différentes entrées de la commune.
- Maison médicale : le cabinet CARTALLIER a été retenu en vue des travaux à réaliser. Une réunion, avec visite sur place, est prévue le 13 mars.
- Etang de la Tuilerie : suite à l'affaissement de la digue et sur conseils de la DDT, un devis a été réalisé par l'entreprise MARMONT pour la reprise de 240 mètres linéaires. L'objectif serait de réaliser les travaux avant l'été, après avoir obtenu l'accord préalable de la DDT. L'école de pêche aura par conséquent lieu cette année à l'Etang Titard.
- Foire du Renouveau : elle aura lieu les 21 et 22 mars sur le thème « De la graine à l'assiette ». Des animations pour toute la famille seront proposées pendant le week-end. Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer pour permettre ces animations.
- Les membres du Conseil Municipal sont invités à s'inscrire pour tenir les bureaux de vote, lors des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.
- La commémoration du 19 Mars 1962 aura lieu le 19 mars à 17h30. Le rendez-vous est fixé directement au Monument aux Morts.

- **Remerciements :**

Mme le Maire présente les différents remerciements reçus en Mairie.

Avant de lever la séance, elle remercie les membres du Conseil Municipal pour la qualité du travail réalisé ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 30.